

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-sept mai, les membres du conseil municipal de la commune de Massangis se sont réunis à la Mairie salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Xavier COURTOIS (Maire) – Jacques ROBERT (adjoint) – Milène THEVENET (adjoint) - Didier GORSKI (adjoint) – Ludivine CAPOLUNGO – Nicolas CLAUDON - Romain DE BATTISTA- Sophie DUBOIS - Marie GERMAIN - Eric GIGAULT DE CRISENOY – Corine HECKER.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur COURTOIS Xavier, Maire à 18H00. Madame Marie GERMAIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 8 avril 2021.

ORDRE DU JOUR :

1- Projet éolien et photovoltaïque visio-conférence avec le porteur de projet

Après échange avec le porteur de projet, les conseillers municipaux ont signifié leur désaccord pour l'implantation d'éoliennes mais autoriseraient le photovoltaïque si le projet éolien est abandonné. Le Conseil Municipal attend la décision de l'opérateur avant de délibérer.

2- Travaux d'élagage (Petit Train Rochefort)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire abattre et élaguer des arbres situés le long de la voie du Petit Train vers Rochefort.

Le devis de l'entreprise MJ ELAGAGE est accepté à l'unanimité pour un montant TTC de 10 836.00 €.

3- Sécurité routière

Des vitesses souvent excessives ont été constatées sur la ligne de Tormancy et aux abords de la Joie de Vivre, la Municipalité fait de la sécurité routière une de ses priorités.

Elle souhaite créer des aménagements visant à réduire la vitesse des véhicules en entrée et au cœur de la commune et à protéger les piétons qui circulent dans la commune.

Considérant qu'il s'agit d'aménagements visant à réduire la vitesse en agglomération, cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre des amendes de Police du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces aménagements par 10 voix pour Mme Ludivine CAPOLUNGO ne participe pas au vote et sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention.

Proposition de Nicolas CLAUDON, fermer à la circulation la ligne du Tacot de l'ancienne école à Tormancy pendant le mois d'août.

4- Travaux bibliothèque et demande de subvention

Le Maire présente le projet d'aménagement de la future bibliothèque, sur ce plan il est prévu l'emplacement des rayonnages pour le rangement des livres, le comptoir d'accueil et un lieu de lecture.

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces aménagements et charges le Maire de demander une subvention de 30% auprès du Département opération « Villages de l'Yonne ».

5- Divers travaux d'entretien

Les devis suivants sont acceptés :

- Reprise d'un mur de soutènement à CIVRY pour un montant de 2 894,04 € HT 9 voix pour et 1 abstention (M. Romain DE BATTISTA ne participe pas au vote).
- Création d'un mur au fond du garage communal grande rue pour un montant de 781,65 € HT 10 voix pour (M. Romain DE BATTISTA ne participe pas au vote).
- Achat citerne et outils à remplacer suite au vol pour un montant de 3 649,00 € 11 voix pour.

6- Remboursement de caution

L'état des lieux du logement 8 rue du Four à Tormancy a été réalisé le 3 mai 2021, le logement est rendu en très bon état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 10 voix pour et une abstention (l'intéressé) de rendre le dépôt de garantie d'un montant de 400 € à M. Didier GORSKI.

7- Annulation de dette

M. le Maire informe les conseillers que les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables, suite à la commission de surendettement de l'Yonne en date du 26 juin 2020 qui a imposé une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Par conséquent les dettes sont effacées pour chaque créancier et le conseil municipal n'a pas la possibilité de contester cette décision.

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget eau et assainissement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'éteindre les créances concernées d'un montant de 1 040,95 €.

8- Informations du Maire

9- Questions diverses

- Demander au prestataire qu'un élu soit informé sur son portable en cas de déclenchement d'une des alarmes.
- Dès qu'il sera établi le planning des élections sera adressé à chaque conseiller.
- Problème avec les poubelles jaunes des résidences secondaires.
- Déchets dans la nature : Le Maire va prendre contact avec les propriétaires afin de trouver une solution pour l'enlèvement des détritrus.
- La structure de certains chemins a été détériorée par une entreprise qui a débardé du bois pour des privés.
- A Tormancy, les deux auges au bord de la route présentent un danger pour les automobilistes. Un courrier avait déjà été envoyé au propriétaire, un second va lui être adressé.
- Mme TARDIVEL demande si la commune pourrait mettre à disposition une salle pour des séances de Yoga.

La séance est levée à 19H41.